

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 à 20 HEURES 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{ER} OCTOBRE 2014

DATE D’AFFICHAGE : 1^{ER} OCTOBRE 2014

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 24 SEPTEMBRE 2014

1/ PROGRAMME D’EXTENSION DE L’ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

- APPROBATION DU PROJET ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT
- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE GARONNE

2/ BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°5

3/ TOULOUSE METROPOLE / APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITON DU PERSONNEL COMMUNAL

4/ TARIFS PUBLICS – LOCATION SALLE FESTIVE

5/ CRECHE MUNICIPALE - MODALITES D’INTERVENTION DU MEDECIN DE CRECHE

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Christian FONTA, Mme Florence LAFOREST, M. Serge PALUSTRAN, M. Joël LARROQUE, Mme Nathalie SERRE, M. Serge CANDELA, M. Raoul PICCIN, Mme Danielle LOUBRIS, M. Nicolas CHABBAL, M. Jérôme GREPINET, M. Laurent DURAND, M. Jacques BELLONE, M. Régis BOUYER, M. Jean Paul DOUTRELOUX, Mme Virginie RICARD, M. Maxime ARCAL,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mlle Nathalie GARCIA (procuration à M. DURAND), Mme Annie ALGRANTI (procuration à Mme LOUBRIS), Mme Sophie CANCEL (procuration à Mme SERRE), Mme Marie Thérèse FAURE (procuration à M. CHABBAL), Mme Sylvie RICHE (procuration à Mme LAFOREST), M. Cyriaque DUPOIRIEUX (procuration à M. FONTA), Mme Fanny LABARDE (procuration à M. DOUTRELOUX).

ETAIENT ABSENTS : Mme Stéphanie ORTIAL, Mme Valerie VILLEVAL

Ont été désignées secrétaire de séance : Mr DOUTRELOUX et Mme LAFOREST

LE QUORUM EST CONSTATE ET LA SEANCE OUVERTE

Approbation du compte rendu de la séance du 24 SEPTEMBRE 2014 - Mr le Maire demande s’il y a des observations sur le fond ou modifications à apporter. Le compte rendu est adopté avec 25 voix pour

1 PROGRAMME D’EXTENSION DE L’ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mr le Maire rappelle que la Commune de Montrabé avait été avisée par les services de l’Education Nationale de l’ouverture d’une neuvième classe à la rentrée de septembre 2014. Sur cette information le Conseil Municipal, par délibération du 9 juillet 2014 avait sollicité l’inscription d’un programme d’extension de deux classes au Programme Départemental de construction scolaires u 1^{er} degrés.

En effet lors de l’étude et la réalisation de l’extension de l’Ecole Elémentaire en 2012, il avait été prévu et intégré dans le programme la possibilité de rajouter deux classes supplémentaires en étage, la structure du bâtiment ayant été réalisée en conséquence.

Depuis lors un comptage effectué à la rentrée scolaire par les services de l’Education Nationale a fait état de la création d’une dixième classe qui a pu être installée provisoirement pour l’année scolaire en cours.

Il y a donc lieu de lancer la tranche conditionnelle du programme réalisé en 2012 à savoir la création de deux salles de classes à l'étage du nouveau bâtiment.

La maîtrise d'œuvre de l'opération sera confiée au cabinet d'architecte désigné après consultation pour la tranche ferme (Cabinet Jean François SIRVAIN - 25 Rue ROQUELAINE 31000 TOULOUSE) et sera accompagnée des missions normalisées suivantes : Etude Thermique, Contrôle Technique et S.P.S.

L'organisation du chantier, extrêmement contrainte en raison du fonctionnement de l'école, pourrait se réaliser du début des vacances de paques à la fin du mois d'aout pour une mise en service en septembre 2015. La phase préalable comprendra la réalisation et le dépôt du dossier de demande de subvention, le dépôt et l'obtention du permis de construire après validation par les différents services consultés et notamment ceux en charge de Etablissements Recevant du Public (S.D.I.S.), ainsi que la phase de consultation des entreprises et de montage des dossiers de marché

L'estimation sommaire de la dépense s'élève à un montant de 270844€ HT de travaux se répartissant comme suit :

LOT	MONTANT HT ESTIME
INSTALLATION DE CLASSE PROVISOIRE	21 550.00
FRAIS ET INSTALLATION DE CHANTIER	42 550.00
DEMOLITION CHARPENTE EN CONSERVATION	15 850.00
GROS ŒUVRE / DEMOLITIONS / RAVALEMENT	43 107.00
CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	25 865.00
MENUISERIES EXTERIEURES	29 671.00
MENUISERIES INTERIEURES	4 970.00
PLATRERIE / FAUX PLAFONDS / ISOLATIONS	17 922.00
PEINTURE	12 122.00
SOLS DURS / SOLS SOUPLES / FAIENCE	10 637.00
COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	12 600.00
ETANCHEITE	1 500.00
SERRURERIE	21 000.00
PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	11 500.00
TOTAL H.T.	270 844.00

Pour une surface totale de 190 m² (S.H.O.N.)

Les frais d'étude (maîtrise d'œuvre, étude thermique, Contrôle Technique, mission S.P.S. frais d'appel d'offre) peuvent s'évaluer à hauteur de 34 363 € HT. Les frais d'équipement de salle (tableau, mobilier divers...) feront l'objet d'une inscription particulière sur le budget primitif 2015

Le montant total de l'opération (avant consultation et appel d'offre) peut donc ainsi être estimé de façon prévisionnelle à hauteur de 305 207 € HT soit 366248.40 € TTC. Le Conseil General de la Haute Garonne, dans le cadre de son nouveau règlement d'aides aux communes peut aider les projet d'extension d'école selon un taux d'intervention pouvant varier de 5 à 40% appliqué sur une dépense subventionable de 300 000€ HT par classe et un cout maximum de 1600€ au M²

En ce qui concerne le financement il est proposé d'utiliser les crédits de réserve enregistrés au Budget Primitif de l'exercice 2014 en les affectant à ce programme nouveau au moyen d'une décision modificative du budget. L'ajustement se fera sur le Budget Primitif 2015 (inscription du solde en dépense et du montant de la subvention notifiée en recette)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet relatif au programme d'extension de l'Ecole Elémentaire Jean Moulin consistant en la création de deux salles de classe, estimé à hauteur de 270844.00€ HT

RAPPORTEUR: MR LE MAIRE

Mr le Maire rappelle l'intégration de la Commune de Montrabe dans le périmètre de la Communauté Urbaine du grand Toulouse depuis le 1^{er} janvier 2011. Un certain nombre de compétences, notamment dans le domaine de la propreté urbaine, ont été de ce fait transférée à la C.U.G.T. Cette dernière, au sein des pôles territoriaux, ne dispose pas toujours des moyens humains pour y faire face. Pour ce faire il est proposé de conclure entre la Communauté Urbaine du grand Toulouse et la Commune de Montrabe une convention fixant les modalités de mise à disposition de moyens en personnel.

Une convention a été signée le 25 octobre 2013, pour une durée d'un an renouvelable, en ce qui concerne le service de collecte des déchets verts ainsi que le ramassage des feuilles. Ces dispositions régissent la responsabilité des agents mis à disposition ainsi que le remboursement à la Commune de cette mise à disposition temporaire. Il est proposé, au moyen d'un avenant N°1 de proroger cette convention d'une année

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver et d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention entre la Commune de Montrabe et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse relative à la mise à disposition de services pour la collecte des déchets verts pour la période du 25 octobre 2014 au 24 octobre 2015
- D'approuver et d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention entre la Commune de Montrabe et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse relative à la mise à disposition de services pour le ramassage des feuilles pour la période du 25 octobre 2014 au 24 octobre 2015

4 TARIFS PUBLICS LOCAUX – LOCATION BATIMENT FESTIF

RAPPORTEUR: MR PALUSTRAN

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2014 procédant à la définition des différents tarifs de location de la salle de l'Accent de Montrabé dans les conditions suivantes :

UTILISATION PAR LES PARTICULIERS

LOCATION 24H CONSECUTIVES WEEK END	200 €
LOCATION EN SEMAINE – DE 11H00 A 19H00	100 €
DEPOT DE GARANTIE	1000 €
PENALITE POUR DEFAUT DE MENAGE	100 €
BADGE NON RENDU	20 €

Le prêt de la salle peut s'effectuer par tout habitant de la commune justifiant de sa résidence au moment de la location.

UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES : gratuit

La Commission Vie Associative propose d'ajouter un tarif relatif à la location aux particuliers le jour de la Saint Sylvestre :

LOCATION 31 DECEMBRE	300 €
----------------------	-------

Etant précisé que pour ce jour-là, l'occupation est réservée aux seuls particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la proposition de fixer à 300€ le montant de la location de la salle de l'Accent de Montrabé le 31 décembre, l'occupation étant réservée aux seuls particuliers.
- De fixer comme suit le tableau définitif des tarifications

LOCATION 24H CONSECUTIVES WEEK END	200 €
LOCATION EN SEMAINE – DE 11H00 A 19H00	100 €
LOCATION 31 DECEMBRE	300 €
DEPOT DE GARANTIE	1000 €
PENALITE POUR DEFAUT DE MENAGE	100 €

BADGE NON RENDU	20 €
-----------------	------

5 CRECHE MUNICIPALE – INTERVENTION DU MEDECIN DE CRECHE

RAPPOrTEUR: Mme LOUBRIS

Mr le Maire rappelle que la Crèche Municipale, comme toute structure de ce type, doit pouvoir disposer d'un médecin de crèche pour lequel les services de la P.M.I. ont validé l'intervention. Cette mission est assurée depuis que la crèche est associative, puis municipale en 2009, par un médecin de la commune réalisant des interventions suivant un principe de vacation forfaitaire mensuelle. Ces vacations étaient rémunérées en tant que prestation de service sur état mensuel transmis par le médecin. Sur demande de l'intéressé il est proposé, tout en gardant les mêmes bases, de lui verser la prestation due sous le statut salarial. Pour ce faire il conviendrait de passer un contrat de travail avec le médecin de crèche conservant les mêmes modalités d'intervention à savoir 4 prestations horaires mensuelles tarifées au montant horaire de 57.50€ brut.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité

- De modifier comme ci-dessus les modalités d'intervention du médecin de crèche et de fixer sa rémunération sous statut salarial

SEBI	Jacques	
AGROS	Josette	
FONTA	Christian	
LAFORST	Florence	
PALUSTRAN	Serge	
GARCIA	Nathalie	(procuration à M. DURAND)
LARROQUE	Joël	
SERRE	Nathalie	
CANDELA	Serge	
ALGRANTI	Annie	(procuration à Mme LOUBRIS)
PICCIN	Raoul	
LOUBRIS	Danielle	
CHABBAL	Nicolas	
CANCEL	Sophie	(procuration à Mme SERRE)
GREPINET	Jerome	
FAURE	Marie Therese	(procuration à M. CHABBAL)
DURAND	Laurent	
RICHE	Sylvie	(procuration à Mme LAFORST)
DUPOIRIEUX	Cyriaque	(procuration à M. FONTA)
VILLEVAL	Valerie	ABSENTE
BELLONE	Jacques	
ORTIAL	Stephanie	ABSENTE
BOUYER	Regis	
DOUTRELOUX	Jean Paul	
RICARD	Virginie	
ARCAL	Maxime	
LABARDE	Fanny	(procuration à M. DOUTRELOUX)